



COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHÉ

PROTOCOLE CONTRAT DE RURALITE 2017 - 2020



CONTRAT DE RURALITE POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

Etabli entre

L'Etat, représenté par le préfet de la Creuse
et

L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche, représenté par sa Présidente, *Sylvie MARTIN*

ci-après dénommés le porteur du contrat.

Et

Les communes de

- Bonnat
- La Cellette
- Champsanglard
- Châtelus-Malvaleix
- La Forêt du Temple
- Genouillac
- Jalesches
- Linard
- Lourdoueix-Saint-Pierre
- Malval
- Méasnes
- Mortroux
- Moutier Malcard
- Nouziers
- Roches
- Saint-Dizier-les-Domaines
- Tercillat

La Région Nouvelle Aquitaine, le département de la Creuse, la Caisse des dépôts et consignation, la CAF, la MSA, l'ADEME, l'ARS, représentés soit par leur Président soit par leur Directeur.

Ci-après dénommés les partenaires du contrat.



PREAMBULE

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un protocole - contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce protocole accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce protocole permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région.



I) Présentation générale du territoire

A) Le territoire

Présentation de la Communauté de communes

La Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche se situe au Nord de la Région Nouvelle Aquitaine, dans le département de la Creuse. Territoire de bocage peu dense, caractérisé comme un espace rural fragile et isolé, il se reconnaît dans une appartenance au Massif Central.

La Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marche a été créée en 2014 suite à la fusion de trois communautés de communes : Petite Creuse, Marche Avenir et Deux Vallée. Elle compte au total 17 communes.

La Communauté de communes totalise 6 849 habitants pour une superficie de 345 km² soit une densité de 19,83 hab./km². Ne possédant pas de ville centre, le territoire est organisé autour de trois bourgs-centres Bonnat 1324 habitants, Chatelus-Malvaleix 584 habitants, Genouillac 814 habitants reconnus comme petits pôles urbains structurants, jouant un rôle de centralité, indispensables à la santé socio-économique du territoire.

Le Conseil communautaire est composé de 28 conseillers. Le bureau compte une Présidente et 5 Vice-Présidents.

La Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche avec la communauté d'agglomération du Grand Guéret composent le territoire de projet du Pays de Guéret.



Carte Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.

Commune	Pop totale légale 2013 en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE)	Superficie en km ²
Bonnat	1334	45,8
Champsanglard	232	13,6
Châtelus-Malvaleix	605	15
Genouillac	771	35,8
Jalesches	87	8,5
La Cellette	269	21,5
La Forêt-du-Temple	149	7,7
Linard	172	12,6
Lourdoueix-Saint-Pierre	802	44,7
Malval	44	4
Measnes	569	27,6
Mortroux	303	13,3
Moutier-Malcard	536	25,8
Nouziers	241	14,3
Roches	381	25,6
Saint-Dizier-les-Domaines	188	15,9
Tercillat	163	13,6

Quelques éléments de contexte

- **Les habitants : une forte baisse de la population depuis une cinquantaine d'année mais ce phénomène s'atténue**

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013
Population	10 335	8 906	8 062	7 526	7 068	6 913	6 700
Densité moyenne (hab/km ²)	29,9	25,8	23,3	21,8	20,5	20,0	19,4

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

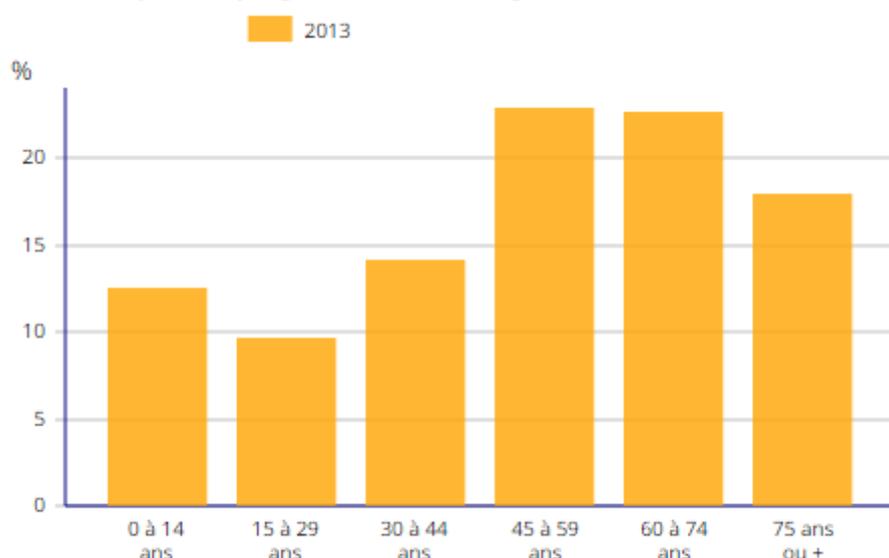
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

On constate que le territoire a perdu plus de 35% de population entre 1968 et 2013. Mais si on analyse plus finement cette baisse on différencie deux périodes :

- désertification massive avec une baisse de plus 27% entre 1968 et 1990
- une baisse plus lente d'environ 11 % entre 1990 et 2013, contré par l'installation de nouvelles populations.

- **Une population âgée**

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



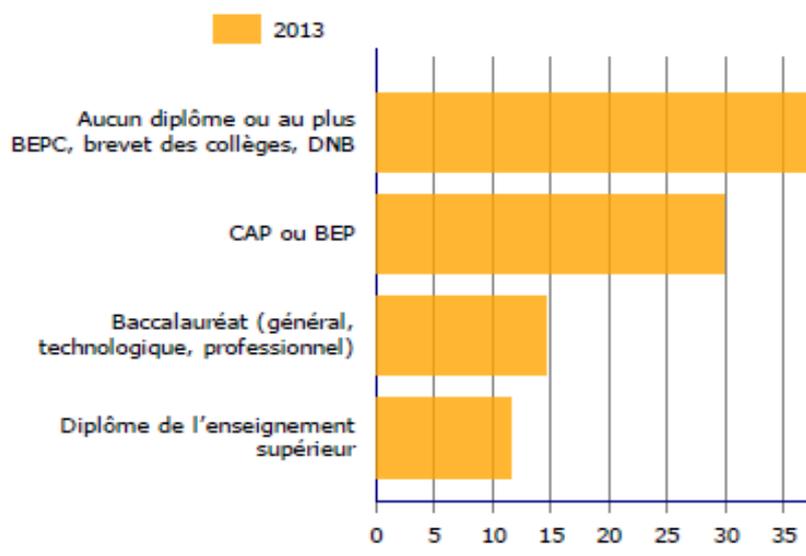
Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

La structure de la pyramide des âges est particulièrement préoccupante et caractérise le territoire. Elle influe bien entendu sur le solde naturel.

D'un point de vue statistique, en 2013, la part des personnes âgées de moins de 30 ans sur la communauté de communes est de 22,2 % (30,7 % en Limousin en 2013). A l'inverse, les classes d'âge représentant la population de plus de 60 ans atteignent 40,7 % (29 % en Limousin en 2013).

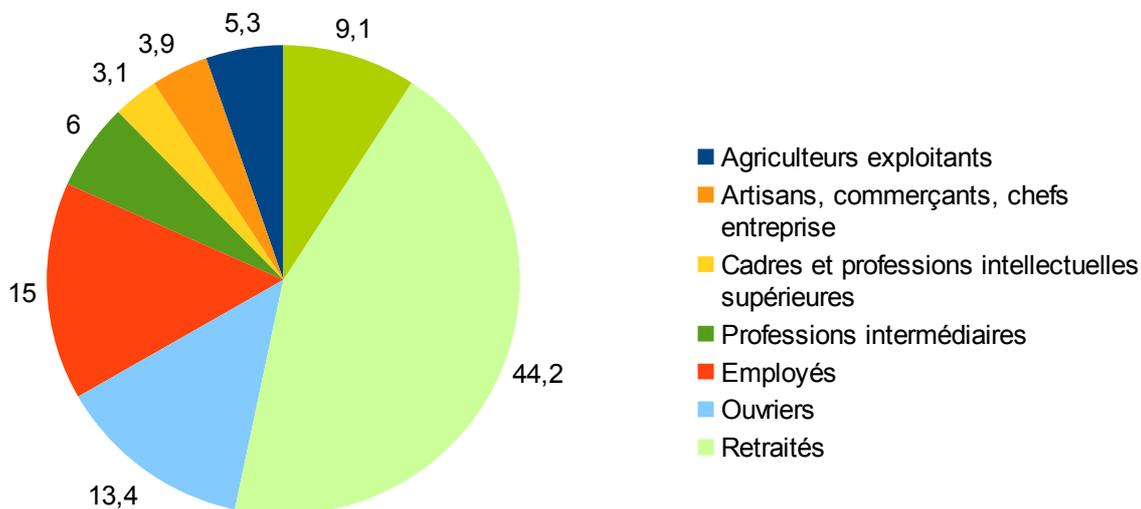
- **Niveau de formation, catégories sociaux professionnelles et taux d'activité**

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



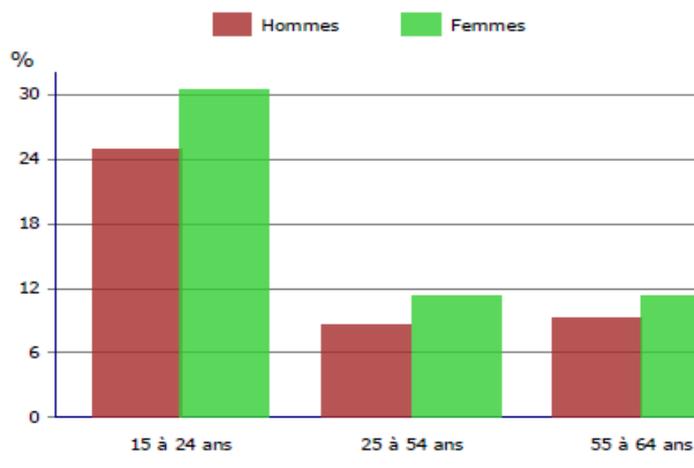
Près de 44 % de la population de plus de 15 ans en 2013 n'a pas un diplôme plus élevé qu'un BEPC.

Population de plus de 15 ans par CSP



En analysant les CSP, on retrouve majoritairement les retraités compte tenu de la démographie. Ensuite, les ouvriers et employés représente en cumulé 28,4 % de la population de plus de 15 ans. Le nombre d'agriculteurs quant à lui diminue pour ne représenté que 5,3 de la population en 2013/

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2013



Le taux de chômage est de 11,5 %, mais ce sont les jeunes qui sont plus touché et plus particulièrement les jeunes femmes de moins de 25 ans.

- **Activités économiques du territoire**

DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2014

	Nombre	%
Ensemble	275	100,0
Industrie	37	13,5
Construction	55	20,0
Commerce, transports, services divers	148	53,8
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	<i>51</i>	<i>18,5</i>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	35	12,7

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Le territoire est principalement tourné vers des activités de service.

- **Une offre touristique variée, un territoire riche, une stratégie à définir**

L'intercommunalité a mis en place un réseau de randonnée mettant en lien les 17 communes membres. Ce réseau permet de mettre en valeur el atrimoine naturel et archtectural du territoire.

L'eau est très présente sur notre territoire avec la Petite Creuse qui le sillonne mais aussi les plans d'eau de La Roussille et la Prugne à Chatelus Malvaleix mais aussi le barrage à Champsanglard.

De nombreux propriétaires de gîtes et e chambres d'hôtes permettent de proposer un hébergement aux touristes de passage.

Par contre à ce jour, le territoire manque de promotion touristique.

- **L'enjeu de la mobilité, des déplacements et du numérique**

Le département est bordé par trois autoroutes latérales (A89, A20 et A71), avec un axe principal transversal, l'axe centre Europe Atlantique (la RCEA). Le territoire n'est relié a aucun de ces axes directement. Un axe La Chatre / Guéret D943 atténue légèrement l'enclavement du territoire. Le reste des axes de communication étant un réseau secondaire dense.

Les déplacements pendulaires hors du territoire vers Guéret ou La Châtre, pour des raisons professionnelles, mais également pour la consommation, les loisirs, la culture, la santé et



d'autres services sont importants. La mobilité domicile travail, par exemple : 63% des actifs habitant le territoire travaillent sur une autre commune que celle de résidence.

En matière de transports collectifs, trois lignes TER demeurent (2 routières et une ferrée) ainsi que 21 lignes de car Transcreuse dont 2 sur le territoire au départ de Bonnat et de Genouillac L'essentiel des déplacements s'effectue en voiture. Par ailleurs, le co-voiturage s'organise peu à peu sous l'égide du Conseil Départemental.

L'enjeu de l'accès au Très Haut Débit, ici, comme dans d'autres territoires ruraux, apparaît comme prioritaire. La Communautés de communes est d'ores et déjà engagées dans le SDAN Pilote.

On voit apparaître le caractère fondamental et transversal de la mobilité des personnes, des marchandises et de l'information sur un territoire à faible densité. Il existe un véritable problème social de mobilité des personnes en difficulté ou des personnes âgées, doublé d'un risque de fracture numérique.

B) Les enjeux du territoire

ANALYSE ATOUTS FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS MENACES (AFOM) => LES ENJEUX

Thème	Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Opportunités	Menaces
ECONOMIE	<p>Un engagement important des collectivités pour accueillir, accompagner et mobiliser les dispositifs économiques au bénéfice des entreprises.</p> <p>Des infrastructures disponibles et qualifiées (parc industriel certifié ISO 14001)</p> <p>Une économie majoritairement présentielle, et donc assez peu sensible à une concurrence extra territoriale.</p> <p>Développement d'une filière d'excellence autour de la domotique (construction du Centre de ressources domotiques) et plus généralement de la silver</p>	<p>Des difficultés à mobiliser une offre commerciale et à rendre plus dynamique le centre-ville de Guéret.</p> <p>Un manque d'esprit novateur, par exemple en matière d'organisation commerciale / attraction de la grande distribution.</p> <p>Une appropriation insuffisante de la politique d'accueil par les acteurs locaux.</p> <p>Des réseaux numériques et téléphoniques encore insuffisamment adaptés, fait accru par l'évolution rapide des performances technologiques. Les usagers, habitants et entreprises, demandent à bénéficier de la 4G et du Très Haut Débit.</p>	<p>Volonté des élus de développer localement de nouvelles filières d'excellence.</p> <p>Un territoire connecté et au fait des usages numériques. Poursuite de la mise en œuvre du Schéma départemental d'aménagement numérique et intensification de l'action collective relative aux usages numériques.</p> <p>Une demande croissante liée à l'économie verte (éco entreprises, énergies renouvelables, construction bois) et à la certification environnementale des</p>	<p>Une inadéquation fréquente entre les services proposés par les entreprises et les attentes de leurs clients (nouvelles techniques et matériaux, certifications, utilisation du numérique, etc...)</p> <p>Un besoin croissant en artisans qualifiés.</p> <p>Une image encore trop floue, voire négative du territoire.</p>

	économie		entreprises.	
Enjeux à traiter en termes de développement local sur le territoire				
<p>Poursuivre l'engagement des collectivités en matière de <u>soutien à la création d'activités et de services</u> : en accompagnant les initiatives des territoires ; en recherchant et accompagnant les porteurs de projet ; en créant des conditions propices à la mise en œuvre de nouveaux projets par les entreprises.</p> <p>Poursuivre la politique de développement économique précédemment engagée en favorisant notamment le <u>développement de filières d'excellence</u> reposant sur le potentiel du territoire</p>				

Thème	Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Opportunités	Menaces
L'AGRICULTURE & LA FORÊT	<p>Un potentiel forestier et une évolution des pratiques qui permettrait de répondre à l'évolution de la demande, notamment en construction (dont aménagements extérieurs) et bois énergie.</p> <p>Une antériorité des actions de développement sur ces thèmes : mise en œuvre d'une charte forestière de territoire et une action de coopération interterritoriale sur les circuits alimentaires de proximité.</p>	<p>Une organisation insuffisante en matière de valorisation et de commercialisation locale des ressources (bois, productions agricoles).</p>	<p>Une sensibilité croissante du public à la qualité de son alimentation et une volonté affichée de soutenir les productions locales.</p> <p>Une prise de conscience des élus et une demande expresse pour développer ces deux filières prenant appui sur le potentiel local.</p>	<p>Des difficultés en matière de foncier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - difficultés d'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs, mais aussi pour une petite agriculture diversifiante, - parcellaire forestier privé émietté, qui empêche la mise en place d'une gestion forestière durable.
Enjeux à traiter en termes de développement local sur le territoire				
<p>Accompagner les propriétaires forestiers et soutenir le développement d'une gestion durable de la forêt.</p> <p>Accompagner les entreprises et collectivités en vue de mieux valoriser l'utilisation des bois locaux (régulation de la filière bois-énergie, plus grande utilisation du bois local dans le bâtiment, co-accompagnement des projets des collectivités).</p>				

Thème	Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Opportunités	Menaces
LE TOURISME	<p>Deux sites touristiques moteurs : le Parc Animalier des Monts de Guéret et le Labyrinthe Géant.</p> <p>L'Office de Tourisme du Grand Guéret engagé en matière de commercialisation, de professionnalisation et d'accompagnement des acteurs du tourisme.</p> <p>Une offre privée d'hébergements qualifiée, attractive et bien développée.</p>	<p>17 communes sans relais d'animation et de promotion par une structure professionnelle et sans structuration de produits touristiques</p>	<p>Un environnement « Monts et vallées » propice aux pratiques de sports et de loisirs de pleine nature, celles-ci commencent à être développées et structurées à travers le concept « Station Sports Nature ».</p>	<p>Une offre publique d'hébergements sur le déclin : peu d'opérations ont concerné le parc public et les hameaux de gîtes ont vieilli.</p> <p>Une activité de baignade menacée (développement estival de cyanobactéries)</p>
Enjeux à traiter en termes de développement local sur le territoire				
<p>Renforcer la structuration de l'action touristique et conforter l'offre touristique existante sur l'ensemble du territoire du Pays de Guéret :</p> <ul style="list-style-type: none"> en développant et en pérennisant la destination et l'offre « <u>sports et loisirs de pleine nature</u> » du territoire, notamment en s'appuyant sur le concept « Station Sports Nature » initié par la Communauté d'Agglomération, en renforçant l'objectif de <u>professionnalisation des acteurs du tourisme</u> via un accompagnement renforcé des acteurs et via le numérique, en renforçant enfin la position de l'Office de Tourisme en tant que vitrine du territoire. 				

- en poursuivant la qualification des sites de visite du territoire (sites naturels, sites de pratiques, et surtout sites de visite dont le public attend un renouvellement régulier de l'animation),
- en requalifiant l'offre d'hébergements offerte par les collectivités.

Thème	Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Opportunités	Menaces
<p>L'ENVIRONNEMENT & LE PAYSAGE</p>	<p>Des contrats de rivière sur la Gartempe, la Creuse et la Petite Creuse, en vue d'améliorer la qualité des eaux de surface.</p> <p>Un schéma départemental et des mesures de protection concernant les captages d'eau potable.</p> <p>Un engagement important de la Communauté d'Agglomération</p>	<p>Des équipements publics et un bâti ancien très énergivores.</p> <p>Un besoin de diversifier l'approvisionnement énergétique du territoire.</p> <p>Trop peu d'initiatives communales en matière d'aménagement de l'espace (PLU relayant les recommandations du SCOT, cartes communales)</p>	<p>Une eau potable d'origine forestière d'excellente qualité et non exploitée.</p> <p>Une volonté de meilleure maîtrise énergétique (élaboration par la Communauté d'Agglomération d'un Plan Climat Energie Territorial, embauche d'un conseiller en Energie Partagé, travaux d'économies d'énergie consécutifs engagés par les communes, conventionnement avec l'Espace Info Energie de la Creuse)</p> <p>Un souci affiché d'aménagement harmonieux du territoire, notamment à travers l'adoption d'un SCOT par</p>	<p>Des problèmes importants subsistent concernant la ressource en eau :</p> <p>sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, en quantité et en qualité, développement estival des cyanobactéries dans les plans d'eau (avec un impact touristique avéré), difficultés repérées par le SCOT sur la gestion des eaux pluviales.</p> <p>Une consommation importante de terres agricoles.</p>

	<p>relatif aux assainissements non collectifs à travers la mise en œuvre d'un service dédié.</p> <p>Un cadre de vie de qualité (environnement paysager et bâti), auquel les habitants et touristes sont très sensibles.</p> <p>Une clarification de l'organisation de la compétence déchets.</p> <p>Et des efforts complémentaires à mener par les collectivités pour une meilleure valorisation des déchets et le tri à la</p>		<p>la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.</p>	
--	--	--	---	--

	source			
Enjeux à traiter en termes de développement local sur le territoire				
<p>Accentuer les engagements en matière de gestion de la ressource en eau : gestion des eaux de surfaces et captages, sécurisation de l’approvisionnement, résorption des points noirs repérés en assainissement non collectif, amélioration de la gestion des eaux pluviales.</p> <p>Maîtriser les consommations énergétiques, tant par les collectivités que par le privé, et diversifier l’approvisionnement.</p> <p>Préserver un environnement naturel et bâti facteur d’attractivité : inciter à la mise en œuvre de documents d’aménagement par les communes, renforcer l’apport de conseils et accompagner les initiatives touchant le bâti, participer aux efforts collectifs en matière de tri et de valorisation des déchets.</p>				

Thème	Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Opportunités	Menaces
L'HABITAT	Un marché du logement actuellement peu tendu...	<p>... mais qui révèle en réalité une inadaptation des produits immobiliers aux attentes des acheteurs.</p> <p>Encore peu de mise en valeur des centres bourgs et des quartiers urbains sensibles de Guéret, et cela afin de leur redonner de l'attractivité.</p>	<p>Une sensibilité croissante des élus aux enjeux des politiques immobilières et au concept d'éco-lotissement.</p> <p>Un intérêt marqué de la population pour la rénovation énergétique des logements.</p>	Un parc de logements ancien, souvent vétuste et confronté actuellement à une forte consommation énergétique, et allant à l'encontre de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.
Enjeux à traiter en termes de développement local sur le territoire				
<p>Poursuivre l'adaptation des logements existants aux enjeux énergétiques et sociaux détectés.</p> <p>Répondre aux enjeux environnementaux et sociaux des opérations d'urbanisme.</p> <p>Valoriser un patrimoine bâti facteur d'attractivité.</p>				

Thème	Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Opportunités	Menaces
LA VIE CULTURELLE ET SPORTIVE	<p>Une offre d'activités sportives et culturelles particulièrement riche et diversifiée.</p> <p>Un territoire bien couvert en équipements sportifs et culturels (13 équipements sportifs et 24 équipements culturels ont été réalisés sur 2004-2013)</p>	<p>Quelques équipements vieillissants ne répondant plus aux besoins actuels</p>	<p>Un tissu associatif dynamique et entreprenant.</p>	<p>Un éparpillement des réseaux d'information associatifs.</p>
Enjeux à traiter en termes de développement local sur le territoire				
<p>Poursuivre l'appui aux dynamiques culturelles et sportives en facilitant l'organisation et la diffusion de l'offre et en soutenant les projets structurants complétant l'offre du territoire.</p>				

Thème	Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Opportunités	Menaces
<p>LES SERVICES À LA POPULATION</p>	<p>Des services mis en place par les collectivités dans une logique de solidarité, notamment envers les populations fragiles (personnes en insertion professionnelle, personnes âgées en difficulté, personnes handicapées)</p> <p>Un bon maillage des organismes de services à la personne.</p> <p>Une bonne lisibilité des services des associations à vocation sociale, notamment grâce à l'outil numérique.</p>	<p>Des disparités et lacunes territoriales en matière d'accompagnement des jeunes et d'accueil de la petite enfance.</p> <p>Un système traditionnel de commerces de proximité inadapté aux besoins</p>	<p>Une dynamique naissante de structuration des professionnels de santé (Maisons de santé pluridisciplinaires, Pôles de santé)</p> <p>Approche novatrice sur l'offre de soins de santé (télémédecine) afin de répondre aux problématiques du territoire (vieillesse, maintien à domicile, faible densité de professionnels de santé...)</p> <p>Amélioration de la mobilité des populations, notamment grâce à la mise en place de « l'Agglo'Bus » et des « Navettes du Grand Guéret » sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.</p>	<p>Une désertification médicale (généralistes et spécialistes) problématique.</p>

Enjeux à traiter en termes de développement local sur le territoire

Accompagner la restructuration de l'offre de santé,

Poursuivre le déploiement d'une politique jeunesse, de la petite enfance à l'université,

Maintenir le maillage des organismes de services à la personne.

Les 6 thématiques du contrat de ruralité

Ces projets couvrent deux grandes thématiques : *Vivre ensemble* et *Entreprendre*, et répondent à plusieurs besoins du territoire, notamment :

L'accès aux soins et aux services de proximité : Pour répondre à la désertification médicale des territoires ruraux, la communauté de communes a travaillé sur un véritable projet de santé qui permettra à terme le maintien de l'accès aux soins au plus près des habitants. Un projet de MSAP et de réseau de lecture est également en marche afin de faciliter l'accès aux informations, aux services, aux démarches et à la culture pour tous.

La mobilité : Le territoire de la communauté de communes est un territoire rural, avec une densité de services de proximité en baisse, des transports en commun encore peu développés et des actifs générant de nombreux déplacements pendulaires. La mobilité est donc un enjeu majeur du territoire, sur laquelle s'appuient de nombreux projets, tant dans le volet mobilité, avec le développement du TAD, du covoiturage et des bornes de recharge pour véhicules électriques, que dans le volet social avec le développement du tiers lieu et du coworking.

La cohésion sociale : Avec la fermeture des cafés de village, les échanges, l'entraide et le lien social entre les habitants d'une commune tendent à disparaître. Il devient primordial de favoriser les échanges entre les villageois, entre les générations et entre les différentes populations. Deux projets sont développés par la communauté de communes et ses communes membres dans ce sens : la construction de logements intergénérationnels et la création d'un tiers-lieu.

L'économie est aujourd'hui une compétence majeure des communautés de communes. Elle s'exerce sur notre territoire au travers de deux axes majeurs : le tourisme et le numérique (haut débit et couverture mobile).

1. Accessibilité aux services et aux soins

La communauté de communes est aujourd'hui exposée au problème de la désertification médicale. Pour y répondre, un travail est mené sur la mise en place d'un véritable projet politique de santé, comprenant le maillage de son territoire par la création d'infrastructures de santé dans les bourgs-centres, un des pôles est déjà en phase de travaux pour permettre l'installation de nouveaux praticiens au moment des départs à la retraite, et la contractualisation avec des étudiants en médecine.

Cf Priorité 1 : Ouverture et mise en service de maisons ou pôles de santé

Afin de maintenir le maillage des organismes de services à la population sur le territoire de la communauté de communes, un projet de MSAP est en cours de réflexion sur la commune de Bonnat.

Cf Priorité 1 : Ouvrir 1000 maisons de services au public dès la fin 2016

De plus, dans l'optique de permettre l'accès à la culture pour tous, la communauté de communes étudie actuellement la mise en place d'un réseau de lecture publique intercommunal.

Action	Maître d'ouvrage potentiel
Projet de santé Site de Châtelus-Malvaleix	Commune de Châtelus-Malvaleix
Projet de santé Site de Bonnat	Commune de Bonnat
MSAP	Commune de Bonnat
Réseau de lecture	CCPCM

2. Développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc.)

L'attractivité du territoire peut être envisagée au travers de plusieurs thématiques : l'économie, le tourisme, le numérique... La communauté de communes élabore actuellement plusieurs projets.

Tourisme et Loisirs : Le renforcement de l'attractivité du territoire passe essentiellement par le développement des activités touristiques et de loisirs. Avec ses atouts, les paysages préservés de bocage, la Petite Creuse qui traverse le territoire et les plans d'eau de Châtelus Malvaleix et Champsanglard, la communauté veut développer une offre de loisirs touristiques de qualité. Ainsi, les élus ont étudié la création d'itinéraires de découverte en roulotte hippomobile, en associant un artisan local fabriquant des roulottes. Parallèlement à ce projet, la collectivité souhaite la réalisation d'une piste d'entraînement pour chevaux, qui permettra le soutien aux élevages locaux, développera l'économie locale et valorisera

l'image du territoire. Des programmes d'aménagement des sites naturels de Malval, de La Prugne et de La Péricholles sont également en cours de réalisation, avec pour objectif de mettre en valeur leur patrimoine. De plus, la communauté de communes étudie actuellement l'extension du complexe sportif des Deux Vallées, situé à Bonnat, tant au travers de ses locaux que des aménagements extérieurs, ce qui permettra à terme la mise en œuvre d'un véritable maillage d'activités touristiques et de loisirs.

Cf Priorité 2 : Lancer des contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux

Haut débit et téléphonie mobile : La liberté de communication et d'expression font aujourd'hui du haut débit et de la téléphonie mobile des facteurs clés de l'attractivité du territoire. C'est pourquoi la communauté de communes s'engage avec le syndicat mixte DORSAL pour le déploiement du haut débit FTTH sur deux bourgs-centres. De plus, elle cherche aujourd'hui des solutions afin de réduire au maximum les zones blanches de téléphonie mobile sur son territoire. Ces installations permettront de maintenir la population dans nos zones rurales et d'accueillir de nouvelles activités et de nouveaux travailleurs grâce notamment à la création d'espaces de coworking.

Cf Priorité 1 : Accélérer le raccordement au très haut débit – financement des programmes de déploiement – résorption des zones blanches de téléphonie mobile

Cf Priorité 1 : Elaborer un plan national du déploiement du télétravail

Action	Maître d'ouvrage potentiel
Itinéraire roulotte	CCPCM
Aménagement site du Moulin de Malval	CCPCM
Sentier d'interprétation Etang de la Prugne à Châtelus-Malvaleix	CCPCM
Parcours acrobatique en hauteur	CCPCM
Piste d'entraînement pour chevaux	CCPCM
Extension du complexe sportif	CCPCM
Développement de nouveaux sports (pistes de pumptrack et skate park)	CCPCM
Aménagement du site de La Péricholle	Roches
Accès au haut débit	Dorsal

FTTH Bonnat	
Accès au haut débit FTTH Châtelus-Malvaleix	Dorsal
Accès au haut débit FTTH Genouillac - Bonnat	Dorsal
Améliorer la couverture en téléphonie mobile	CCPCM
Espace coworking au sein du tiers-lieux	CCPCM
Maillage espaces coworking sur le territoire	CCPCM

3. Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité

La redynamisation des centres-bourgs des petites communes passe essentiellement par le renforcement de certains services à la population.

Pour répondre à la demande des néoruraux à la recherche de modes de garde collectif, la communauté de communes, dans la continuité de son service Louloubus et de la réussite de la phase test de microcrèche, a décidé de créer une microcrèche dans un de ses bourgs-centres.

Les communes sont également attachées à la redynamisation de leurs centres-bourgs. La commune de Châtelus-Malvaleix étudie la création d'un multi-service / station service, en complément de l'aménagement de son bourg en cours depuis 2009, et la commune de Bonnat cherche à conserver son image de vitalité en terminant l'aménagement de son bourg dans la continuité des phases déjà engagées.

Cf Priorité 1 : Assurer les conditions de maintien des petites stations services indépendantes

Action	Maître d'ouvrage potentiel
Création d'un bâtiment de microcrèche	CCPCM
Réhabilitation du commerce de quincaillerie et création d'un multi-service/station-service	Châtelus-Malvaleix

Création d'un café à gestion associative	Roches
Projet d'aménagement du champ de foire	Bonnat
Mise en accessibilité de la boucherie	Bonnat
Aménagement de la Place de la Promenade, de la rue de La Paix, de la place de l'église et du cimetière	Bonnat

4. Mobilités

Le territoire de la communauté de communes est un territoire rural, avec une densité de services de proximité en baisse, des transports en commun encore peu développés et des actifs générant de nombreux déplacements pendulaires. La mobilité est donc un enjeu majeur du territoire. C'est pourquoi la communauté de communes a décidé de s'engager dans ce domaine.

En vue d'une future fusion avec la communauté d'agglomération du Grand Guéret, l'intercommunalité a pour projet de lancer une étude sur la faisabilité de mise en place d'un transport à la demande à l'échelle de son territoire, d'autant plus qu'il existe déjà sur les communes de Bonnat et Méasnes ce type de service.

De plus, afin de sensibiliser les habitants au covoiturage, il est prévu de matérialiser des aires de covoiturage sur des zones de stationnement existantes (type champ de foire) et de diffuser les outils existant.

Cf Priorité 1 : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centres

Enfin, la communauté de communes étudie actuellement la mise en place d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, cinq lieux ont été déterminés dans les bourgs les plus importants, ce qui permettra un maillage pertinent du territoire.

Cf Priorité 1 : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres

Action	Maître d'ouvrage potentiel
Etude de mise en place du TAD	CCPCM
Bornes de recharge pour voiture électrique	CCPCM
Développement du covoiturage et des transports doux	CCPCM

5. Transition écologique

La communauté de communes se situe sur un territoire essentiellement rural. Afin de conforter les producteurs locaux dans leur activité, les élus ont décidé de s'investir dans les circuits courts.

Cela permet ainsi à la population de manger mieux et de favoriser les produits locaux et les agriculteurs du territoire. S'en dégagent alors une véritable identité du territoire, une valeur ajoutée pour les agriculteurs, la revalorisation du métier de cuisinier pour les restaurations collectives et une évolution des modes de consommation pour les habitants tout en adaptant les modes d'approvisionnement.

Cf Priorité 2 : Faciliter la participation des producteurs locaux aux marchés publics pour atteindre 40% de produits locaux de qualité dans la restauration collective d'ici 2017

L'augmentation du tri pour réduire les déchets enfouis permet la mise en place d'un cercle vertueux, c'est pourquoi la CCPCM, en choisissant de déléguer la gestion de ses déchets au syndicat mixte EVOLIS 23, a demandé à faire partie d'une zone test de mise en place de l'incitatif via la taxe incitative.

Action	Maître d'ouvrage potentiel
Circuits courts et restauration collective	CCPCM
Circuits courts et habitants (casiers fermiers et marchés de village)	CCPCM
Mise en place de l'incitatif pour les ordures ménagères	Evolis

6. Cohésion sociale

Dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées, certaines communes souhaitent mettre en place des logements adaptés au vieillissement (utilisation de la domotique et accessibilité renforcée) et aux attentes des jeunes foyers. Ces logements devront donc favoriser le lien social intergénérationnel et la mixité au sein des bourgs-centres.

De plus, avec la fermeture des cafés de village, les échanges, l'entraide et le lien social entre les habitants des communes tendent à disparaître. Pour renforcer la cohésion entre les villageois, la communauté de communes a décidé de créer un tiers-lieu. Véritable lieu de vie, il permettra non seulement de redessiner les liens entre personnes, mais également d'accueillir des télétravailleurs, points abordés dans le volet attractivité de ce contrat.

Action	Maître d'ouvrage potentiel
Logements intergénérationnels (2 logements)	Lourdoux Saint Pierre
Logements intergénérationnels (2 logements)	Champsanglard
Logements intergénérationnels (3 logements)	Bonnat
Tiers Lieux – Pôle ado	CCPC

C. État des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

C-1 - Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental)

Priorité	Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement initial (début 2015) dans le département	Etat d'avancement dans le département au 31 mars 2017	État d'avancement sur le territoire de la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche
Priorité 1 : Garantir à tous l'égalité d'accès aux services	UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 : 1000 maisons ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 maisons ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	2 MSP et 4 pôles de santé	-3 MSP sur 4 sites (La Celle Dunoise, Boussac, Bourgneuf + St Dizier Leyrenne) - 1 MSP multi sites (Crocq, Mérinchal, Faux la Montagne, Royère de Vassivière,, La Courtine) - 4 pôles de santé (combraille réseau santé, Bourgneuf, la Ciate, Ouest Pays de Guéret) - 4 projets immobiliers de MSP en cours (St Vaury, Evaux, Chambon, Auzances) - 2 projets de santé en recherche de portage immobilier (Aubusson, Guéret) - 2 projets en cours d'élaboration sur 4 sites (La Souterraine/Fursac, Le Grand-Bourg/Marsac)	
		Mesure 2 : Faciliter l'installation de jeunes médecins	Atteindre 1700 Contrats d'engagement de service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Nombre de contrats	CESP : 1500 fin 2017 dont 1200 fin 2015 et PTMA : 2016		7 contrats signés en 2016	Contrats signés en 2016
		Mesure 3 : Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	100 équipes de soins rémunérées	% de maisons de santé signataires	2017		<i>Les 3 MSP adhèrent au règlement arbitral</i>	
		Mesure 4 : Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée/ Accès aux urgences en 30 mn	Nbre de contrats et part pop couverte	2015		La rencontre du 6 décembre 2017 (ARS + Conseil de l'ordre + CH Guéret + SAMU + MCS) a permis de faire le point sur le dispositif « médecins correspondants SAMU » (MCS) <i>au 31 mars 2017 : 3 MCS</i>	
	1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX RENDRE	Mesure 6 : Ouvrir 1000 maisons de services au public d'ici la fin 2016 grâce au partenariat avec la Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	Nbre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau la Poste	Fin 2016	2 (RSP de Dun le Palestel et RSP de Bourgneuf)	8 MSAP au 15 octobre 2016 (Dun le Palestel, Bourgneuf, Chénéraillles, Chambon sur Voueize, Bénévent l'Abbaye, Royère de Vassivière, La Courtine, Saint Sébastien)	

SERVICE							13 MSAP au 1 ^{er} avril 2017 : les 8 MSAP précédemment listées auxquelles se sont rajoutées la MSAP de Bonnat, la MSAP de Boussac, la MSAP de Crocq avec une antenne à Flayat, la MSAP/Poste de Mérinchal et la MSAP/Poste de Genouillac	
L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9 : Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'internet haut débit des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles et mise en réseau	Nbre d'écoles connectées	Fin 2015 et 2016	Collège connecté : Bénévent l'Abbaye Ecoles connectées : Bénévent l'Abbaye, Marsac, Mourioux Vieilleville, Le Grand-Bourg	En cours		
	Mesure 10 : Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	Nbre de conventions	2015-2017	Convention départementale			
	Mesure 11 : Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	Etablir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire	Nbre de PEDT	2015	100 % des PEDT signés	7 PEDT renouvelés au titre de la période 2016-2019		
DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIEES AU COEUR DES RURALITES	Mesure 12 : Promouvoir un aménagement équilibré du territoire	Doublé les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	Nombre de conventions	2015-2017				
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les centres-bourgs	Créer 100 plates-formes de mobilité	Nbre de plates-formes opérationnelles/cofinancées					
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres	Une borne de recharge électrique tous les 50 km	Nbre de bornes de recharge	Fin 2017		Réflexion en cours sur le département dans le cadre du schéma des mobilités du conseil départemental de la Creuse	Projet 2017 : maillage du territoire de la CC en bornes de recharge électriques	
ACCES AU NUMERIQUE ET CONNEXION AU TELEPHONE MOBILE, DES IMPERATIFS POUR L'ATTRACTIVITE	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	montants engagés Etat/collectivité	fin 2015 et 2016		convention ZAMII signée en novembre 2015 avec ORANGE prévoit le déploiement du FTTH sur l'agglomération du grand Guéret entre 2016 et 2022 – SDAN PHASE 1 : 62 opérations de MeD sur le 23 sont en cours, représentant un investissement de 7 M€ en 2016 pour un total de 68 M€ entre 2016 et 2021 au bénéfice de 7000 lignes, 20000 foyers.	convention ZAMII signée en novembre 2015 avec ORANGE prévoit le déploiement du FTTH sur le territoire de l'EPCI entre 2016 et 2022 – SDAN PHASE 1	
	Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)	Nbre de communes non couvertes	fin 2016 pour 2G et calendrier à préciser pour 3G (2017)	Depuis 2003 et le début de la phase 1 du plan « Zone Blanche », les investissements via le FEDER (493 283 €) et le	Programme ZB 2016 : 3 communes reconnues ZB : CHARRON – CHAMBONCHARD - JANAILLAT Opérateur leader : FREE Télécom	Non concerné	

<p>Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux</p>						<p>FNADT (352 346 €) représentent pour les 27 communes creusoises traitées, 60 % du total des travaux réalisés</p>	<p>Contact avec les communes pour travail en amont de la phase de prise en charge par le programme national de déploiement - 100 000 € aide Etat par pylône. Nouvelle campagne de mesure 2016 : 61 communes ont demandé à être mesurées.</p> <p>Programmes 800 sites : R.A.S.</p> <p>Un appel à projet est lancé pour permettre aux 3 communes d'adhérer à un groupement de commande . Les 3 communes ont jusqu'au 28 avril pour répondre à l'AAP. Le syndicat mixte Haute-Saone Numérique est retenu par l'agence du Numérique pour prendre en charge ce groupement de commande. Parallèlement une nouvelle campagne de mesure s'est déroulée : 9 communes creusoises ont été retenues en ZB. La plate-forme France Mobile mise en route en février 2017 permet aux communes et autres EPCI de signaler un déficit de couverture. Une première vague de 6 dossiers ont été transmis au préfet de région pour expertise par les opérateurs.</p>	
	<p>UNE AGRICULTURE LOCALE COMPETITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT</p>	<p>Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)</p>	<p>susciter des volontaires</p>	<p>nbre de GIEE créés</p>	<p>dès 2015</p>	<p>2</p>	<p>6 GIEE agréés (pour 43 exploitations concernées) fin 2016 Un septième GIEE agréé au 31 mars 2017 (11 exploitations concernées)</p>	
		<p>Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)</p>	<p>susciter des volontaires</p>	<p>Nbre de GIEEF créés</p>	<p>mars-septembre 2015</p>	<p>0</p>	<p>0</p> <p>Dispositif complexe et peu incitatif en l'état actuel : 1 seul GIEEF créé en France au 01.04.17 en Rhône-Alpes. Le CNPF va l'inscrire à son contrat d'objectif en 2017, si l'État améliore l'incitation par le biais d'aides. Ensuite, l'objectif du CRPF NA sera d'en susciter 1 en Creuse.</p>	<p>0</p>
<p>DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ADAPTES AUX TERRITOIRES RURAUX</p>	<p>Mesure 29 - Lancer des «contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux»</p>	<p>Lancer les contrats</p>	<p>Nbre de contrats SPOTT signés</p>	<p>sélection des premiers sites mi 2015</p>				

LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45 000 logements.	Nbre de logements traités	2015	273 dossiers agréés en 2015	66 dossiers agréés au 16/11/2016 17 dossiers agréés au 29 mars 2017	X dossiers agréés
LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)	Nbre de lauréats	immédiat	1 territoire lauréat 2 territoires en devenir	5 territoires lauréats pour un montant d'aide de 4 100 000 € A noter, le PNR Millevaches en Limousin est aussi lauréat à l'AAP TEPCV : les communes creusoises du PNR bénéficient à ce titre d'aides pour certaines actions	La CC Potes de la Creuse en marche bénéficie du TEPCV du Conseil départemental (mobilité, habitat)
	Mesure 35 - Développer la méthanisation	installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	Nbre de méthaniers en fonction	AAP ouvert jusqu'en septembre 2017			
AIDE A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGENIERIE PUBLIQUE	Mesure 37 - «AIDER» (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)	Créer 3 missions AIDER + 4 en territoires de montagne	Nbre de territoires aidés	2015 - 2016	Mission AIDER lancée le 31 mars 2016 sur le tourisme et gouvernance du lac de Vassivière. Inspecteurs et contrôleurs généraux désignés : pour le CGEDD Bruno Farénioux et Anne Florette, pour le CGAAER : catherine de Menthière, pour le CGEFI : Hubert Blaison et Marie Hélène Dupin	Réunion de lancement le 20 sept 2016. Ateliers les 15, 16 et 17 nov. Plusieurs déplacements de la mission AIDER et rencontres avec les acteurs du lac de Vassivière de novembre 2016 à mars 2017. Deux rencontres avec les sous-Préfètes de Bellac et Aubusson Rapport attendu pour la fin de l'été 2017	Non concernée par l'opération
LA DIFFUSION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique	Lancement d'un nouvel AAP	Nombre de territoires/porteurs de projet concernés	Lauréats en janvier 2016			
LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITE, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES	Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	publication du décret du contrat de revitalisation commerciale (loi ACTPE)	nbre de CRC signés	01/04/2015			

<p>Priorité 3 - Assurer la mise en réseau des territoires</p>	<p>VERS DES COOPERATIONS VILLE/CAMPAGNE</p>	<p>Mesure 44 - Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires</p>	<p>expérimentation avec 4 binômes volontaires</p>	<p>Territoires concernés</p>	<p>printemps 2015-2016</p>		
<p>Priorité 4 : Accompagner les collectivités et les territoires</p>		<p>Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.</p>	<p>Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs</p>	<p>Conventions de cofinancement signées et montants des AE</p>	<p>2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020</p>		
		<p>Mobiliser la DETR</p>	<p>Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE</p>	<p>Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE</p>	<p>2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020</p>		





C-.2 -Présentation de la stratégie de l'État sur le territoire et déclinaison du schéma régional de développement économique , d'innovation et d'internationalisation se la région Nouvelle Aquitaine

C.2.1 – Stratégie de l'État

L'État, avec ses services préfectoraux, dans sa nouvelle forme de mise à disposition d'ingénierie territoriale est pleinement impliqué dans les territoires et notamment sur celui de la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche et ce, avec l'appui des directions départementales interministérielles (DDT et DDCSPP).

Cette implication de l'État au côté des élus se traduit aujourd'hui par une mobilisation importante des moyens d'intervention financiers au service des grandes priorités d'investissement définis par le gouvernement au service des territoires ruraux et qui pourraient se retrouver dès 2018 dans les 6 volets du contrat de ruralité.

L'État, soucieux de garantir à tous, un accès de qualité aux services publics, veille à un maillage du territoire dans ce domaine et accompagne, tant techniquement que financièrement, les élus et les porteurs de projets dans ce sens.

Les maisons de santé pluridisciplinaire, offrent et offriront, à terme, un cadre d'exercice collectif à même d'attirer les professionnels de santé.

L'élaboration du schéma départemental d'accessibilité des services au public associe les élus et les partenaires privés et publics, concernés, dans le but de résorber , dans l'ensemble du département de la Creuse, les difficultés d'accès relevés.

La conclusion d'un contrat de ruralité, à court terme, sur ce territoire serait donc la suite logique de l'intervention de l'État en faveur de la ruralité dans laquelle se retrouve pleinement les 6 volets du contrat de ruralité . Elle présente l'avantage de donner un cadre formel à une collaboration effective en plus de conférer un levier aux initiatives vers lesquelles seront fléchées les fonds dédiés au contrat.

L'État partage les orientations et les objectifs définis par le présent protocole et participera au co-financement de certaines actions du plan pluriannuel, en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifique, notamment par le recours à la DETR, au FNADT,



au FSIL, etc. Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du Contrat.

C.2.2 – La Stratégie de la région Nouvelle Aquitaine

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation de la région Nouvelle Aquitaine (SRDEII) s'articule autour de quatre principes politiques complémentaires :

- La création d'écosystèmes dynamiques
- L'innovation et la compétitivité
- le développement solidaire des territoires
- La complémentarité des efforts au service du développement économique

C.2.2.1 - Le contrat de plan État Région Limousin 2015 – 2020

Les collectivités territoriales creusoises ont établi leurs projets en se basant sur les 6 volets affichés dans le CPER Limousin 2015 – 2020. :

- mobilité multimodale
- enseignement supérieur, recherche et innovation
- transition écologique et énergétique
- numérique
- innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur
- volet territorial

Ces différents volets sont repris globalement pour la région Nouvelle Aquitaine.

C-3 État des dispositifs concernant le territoire de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

LE PROGRAMME EUROPÉEN LEADER 2015/2020 :

Enjeu du territoire Pays de Guéret : maintenir une population active et accueillir de nouvelles forces vives.

Stratégie du territoire : Renforcer son attractivité tant en termes économique, de services, de cadre de vie, afin de dépasser la phase actuelle de stabilisation démographique vers une augmentation de la population.

Stratégie Leader : « Innover pour s'adapter afin de vivre mieux ici qu'ailleurs » le bien être ne se décrète pas il se construit. en s'appuyant sur nos ressources locales et en imaginant des solutions innovantes pour s'adapter aux contraintes liées à la vie en milieu rural

Axes de développement Pays de Guéret	Objectifs stratégiques territoire	Orientations stratégiques Leader	Objectifs Leader
Poursuivre une politique volontariste de développement économique	1.1 - Susciter le développement de filières d'excellence reposant sur le potentiel du territoire	améliorer la capacité des individus à convertir les ressources locales en valeur ajoutée réelle et imaginer des solutions innovantes = Assurer le Bien être économique	<p>1) Favoriser le développement des compétences numériques du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en renforçant les infrastructures très haut débit afin de permettre la montée en débit en tout point du territoire, - en accompagnant le développement des usages numériques au service de l'ensemble de la population et des entreprises. <p>2) Soutenir le développement du Pôle Domotique (<u>Silver Economie</u> + nouveaux enjeux énergétiques)</p> <p>3) Appuyer le développement d'une filière <u>éco-activités</u></p> <p>4) Poursuivre le développement des filières de proximité, dans le domaine agroalimentaire notamment, en termes de circuits courts de distribution (incluant transports, logistique, nouveaux types de commercialisation) et de transformation des ressources locales afin de capter la valeur ajoutée sur le territoire.</p>
	1.2 - Renforcer le dynamisme du territoire		
	1.3 – Impulser et soutenir la création d'activités et de services		5) Encourager le développement d'initiatives originales pour enrichir l'offre touristique du territoire et ainsi renforcer son attractivité.
	1.4 - Renforcer la mise en marché touristique du territoire		
2 Assurer un niveau de services adapté aux attentes de la population	2.1 - Accompagner la structuration de l'offre de santé	Réinventer une offre de services novatrice s'appuyant notamment sur le numérique pour desservir l'ensemble du territoire = Assurer le Bien être social et culturel	<p>Développer la filière du bien vieillir et encourager les initiatives favorisant du lien social et les approches collaboratives</p> <p>Maintenir la vitalité culturelle et sportive du territoire en soutenant des projets et des manifestations d'envergure (à portée régionale, nationale et internationale générant une image positive du territoire).</p>
	2.2 - Faciliter les déplacements des habitants		
	2.3 – Poursuivre l'appui aux dynamiques culturelles et sportives		
	2.4 - Déployer une politique jeunesse, de la petite enfance à l'université		
	2.5 - Améliorer l'intégration sociale des habitants		

Axes de développement	Objectifs stratégiques territoire	Orientations stratégiques Leader	Objectifs Leader
3 Soutenir une approche raisonnée de gestion environnementale	3.1 - Développer une gestion durable des ressources environnementales	Assurer Bien être et environnement = Assurer un avenir durable des ressources pour un cadre de vie de qualité	(Ré)-Concilier gestion durable des ressources et développement territorial en soutenant notamment des projets autour de l'économie circulaire (fondée sur les « 3 R » : réduire, réutiliser, recycler) ou en mobilisant les outils numériques
	3.2 - Inscrire les politiques immobilières dans une vision à long terme		
4 Affirmer le lien entre territoires et projets	4.1 - Renforcer la cohésion territoriale 4.2 - Conforter la capacité du territoire à développer et suivre ses projets 4.3 - Définir une stratégie de communication au service du territoire	Soutien au fonctionnement et à l'animation de la stratégie Leader Préparation et mise en œuvre de la coopération	

LE CONTRAT DE COHÉSION TERRITORIALE 2015/2020

Pour 2015-2020, la Région Limousin a souhaité renouveler et prolonger ses politiques territoriales avec des contrats de cohésion territoriale qu'elle a signé avec les territoires de projets (agglos, pays, parcs naturels régionaux) et un certain nombre de partenaires.

L'ambition de ce contrat est de mettre en place des projets structurants et d'intérêt communautaire. Il a été conçu pour répondre réellement aux besoins et aux attentes du territoire identifiés au travers des défis de la fabrique des futurs. Le contrat de cohésion territorial doit permettre la mise œuvre de la stratégie de développement.

Suite aux fusions, le territoire de projet n'étant composé que d'une agglomération et d'une communauté de communes, le territoire a donc été signataire d'un contrat mixte d'agglomération, porté par la Communauté de d'agglomération au titre du territoire de projet.

Le Comité Unique de Concertation (CUC), instance décisionnelle, émet un avis sur les projets du Contrat de Cohésion Territoriale. Il est composé des instances de gouvernance locale des dispositifs communautaires (dont LEADER) et régionaux (les contrats)



L'intercommunalité des Portes de la Creuse venant juste de fusionner aucun projet n'était suffisamment abouti pour permettre son inscription dans le programme d'action retenu. Une clause de revoyure aurait dû permettre l'inscription de projets plus avancés ultérieurement. Or les fusions des régions ont remis en cause cette possibilité de revoyure. Ainsi le territoire ne bénéficie pas du contrat mixte d'agglomération.

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Ces projets couvrent deux grandes thématiques : *Vivre ensemble* et *Entreprendre*, et répondent à plusieurs besoins du territoire, notamment :

L'accès aux soins et aux services de proximité : Pour répondre à la désertification médicale des territoires ruraux, la communauté de communes a travaillé sur un véritable projet de santé qui permettra à terme le maintien de l'accès aux soins au plus près des habitants. Un projet de MSAP et de réseau de lecture est également en marche afin de faciliter l'accès aux informations, aux services, aux démarches et à la culture pour tous.

La mobilité : Le territoire de la communauté de communes est un territoire rural, avec une densité de services de proximité en baisse, des transports en commun encore peu développés et des actifs générant de nombreux déplacements pendulaires. La mobilité est donc un enjeu majeur du territoire, sur laquelle s'appuient de nombreux projets, tant dans le volet mobilité, avec le développement du TAD, du covoiturage et des bornes de recharge pour véhicules électriques, que dans le volet social avec le développement du tiers lieu et du coworking.

La cohésion sociale : Avec la fermeture des cafés de village, les échanges, l'entraide et le lien social entre les habitants d'une commune tendent à disparaître. Il devient primordial de favoriser les échanges entre les villageois, entre les générations et entre les différentes populations. Deux projets sont développés par la communauté de communes et ses communes membres dans ce sens : la construction de logements intergénérationnels et la création d'un tiers-lieu.

L'économie est aujourd'hui une compétence majeure des communautés de communes. Elle s'exerce sur notre territoire au travers de deux axes majeurs : le tourisme et le numérique (haut débit et couverture mobile).

1. Accessibilité aux services et aux soins			
Action	Maître d'ouvrage potentiel	Partenaires	Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)
Projet de santé Site de Châtelus-Malvaleix	Commune de Châtelus-Malvaleix	CCPCM Etat ARS	2019 2020
Projet de santé Site de Bonnat	Commune de Bonnat	CCPCM CCPCM Etat ARS	2018 2019
MSAP	Commune de Bonnat	CCPCM Etat	2017
Réseau de lecture	CCPCM	Europe Etat Département	2018-2019

2. Développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc.)			
Action	Maître d'ouvrage potentiel	Partenaires	Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)
Itinéraire roulotte	CCPCM	Etat FEADER	2019
Aménagement site du Moulin de Malval	CCPCM	Etat LEADER	2017 2018
Sentier d'interprétation Etang de la Prugne à Châtelus-Malvaleix	CCPCM	LEADER	2017
Parcours acrobatique en hauteur	CCPCM	Etat FEADER	2019
Piste d'entraînement pour chevaux	CCPCM	Etat FEADER	2019
Extension du complexe sportif	CCPCM	Etat Conseil	2017-2018

		Départemental	
Développement de nouveaux sports (pistes de pumptrack, skate park, golf)	CCPCM	FEADER LEADER Etat	2017 2018
Aménagement du site de La Péricholle	Roches	Etat	2018
Accès au haut débit FTTH Bonnat	Dorsal	FEDER CD23 CCPCM	Début des travaux : 2017
Accès au haut débit FTTH Châtelus-Malvaleix	Dorsal	FEDER CD23 CCPCM	2019
Accès au haut débit FTTH Genouillac - Bonnat	Dorsal	FEDER CD23 CCPCM	2018
Améliorer la couverture en téléphonie mobile	CCPCM	CD23 Etat	2020
Espace coworking au sein du tiers-lieux	CCPCM		
Maillage espaces coworking sur le territoire	CCPCM	FEADER Etat	2020

3. Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité

Action	Maître d'ouvrage potentiel	Partenaires	Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)
Création d'un bâtiment de microcrèche	CCPCM	CAF, MSA, FEADER	2017 2018
Réhabilitation du commerce de quincaillerie et création d'un multi-service/station-service	Châtelus-Malvaleix	CCPCM Etat	Début des travaux : 2017
Création d'un café à gestion associative	Roches	Etat	2017-2018
Projet d'aménagement du champ de	Bonnat		2017

foire			
Mise en accessibilité de la boucherie	Bonnat		Réouverture 2017
Aménagement de la Place de la Promenade, de la rue de La Paix, de la place de l'église et du cimetière	Bonnat	Etat	2017

4. Mobilités			
Action	Maître d'ouvrage potentiel	Partenaires	Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)
Etude de mise en place du TAD	CCPCM	LEADER	2018
Bornes de recharge pour voiture électrique	CCPCM	SDEC FEDER Etat	2018
Développement du covoiturage et des transports doux	CCPCM	LEADER Etat	2018 2019

5. Transition écologique

Action	Maître d'ouvrage potentiel	Partenaires	Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)
Circuits courts et restauration collective	CCPCM		2018
Circuits courts et habitants (casiers fermiers et marchés de village)	CCPCM	LEADER Etat	Installation des casiers 2018
Mise en place de l'incitatif pour les ordures ménagères	Evolis	Etat Ademe	2017 2018

6. Cohésion sociale			
Action	Maître d'ouvrage potentiel	Partenaires	Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)
Logements intergénérationnels (2 logements)	Lourdoux Saint Pierre	Creusalis LEADER sur les parties communes et la domotique Etat	2018
Logements intergénérationnels (2 logements)	Champsanglard	LEADER sur les parties communes et la domotique Etat	2019
Logements intergénérationnels (3 logements)	Bonnat	LEADER sur les parties communes et la domotique Etat	2019
Tiers Lieux – Pôle ado	CCPCM	FEDER Etat Région sur équipement et fonctionnement (AMI en cours d'instruction) Conseil Départemental	2017 - 2018

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Le **comité de pilotage**, au sein de la préfecture et de la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires

Composition : élus et représentants des signataires

Le pilotage du Contrat de Ruralité sera collectif et partenarial :

- - Monsieur le Préfet de la Creuse
- - Madame la Sous-préfète d'Aubusson , référente ruralité, et les services de la DDT
- - Madame la Présidente de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche
- Mesdames et messieurs les maires des projets concernés,
- - Monsieur le Président du Conseil Régional ou son représentant
- - Madame la Présidente Départemental ou son représentant
- - Les Conseillers départementaux
- - Les Conseillers régionaux
- - Madame la Directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignation
- - Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret, en tant que Président de la structure porteuse du territoire de projet

Il peut être décider d'y associer, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat de Ruralité (ex : consulaires, acteurs du design de services, universitaires / experts, etc).

Le rôle du comité de pilotage, est d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du contrat de ruralité (prise en compte de projets en cohérence avec le cadre national et la stratégie locale du contrat, respect des délais, optimisation et consommation des crédits alloués...). Le rythme des réunions sera à minima d'une réunion par trimestre.

La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de pilotage/financements, concernant les autres dispositifs de contractualisation seront organisées par le Pays (DETR, Contrat Régional de Solidarité, fonds UE notamment LEADER, Contrat Départemental de Développement Intercommunal...) à l'occasion des Comités de Pilotage Contrat de Ruralité et dans le cadre des réunions des Vice-présidents.

Le comité de pilotage élargi composé de l'ensemble des signataires des contrats de ruralité, des services de l'État et des acteurs du territoire conviés en tant que personnes es qualité se réunira une fois par an. Ce comité de pilotage départemental sera présidé par Madame la Référente Ruralité.

B) L'ingénierie mobilisée

Suivi administratif du contrat : Le suivi technique et le secrétariat du contrat sera assuré par les agents administratifs de la Communauté de Communes avec l'appui technique des postes partagés au sein du territoire de projet.

Suivi technique et animation du contrat :

Le suivi opérationnel (stratégie / projets) sera l'objet d'un comité technique créé dès la mise en œuvre du contrat et constitué de l'équipe de la Communauté de Communes, des services de la sous-préfecture et de la DDT, de l'équipe du territoire de projet voire des services déconcentrés, agences, etc. Ce comité technique rendra compte de son travail au comité de pilotage.

Considérant l'état d'avancement des projets 2017 et l'ingénierie mobilisée, un appui technique dédié pourrait être proposé, en raison de l'absence de personnel au sein de certaines communes rurales : une ingénierie mise à disposition le temps de l'opération, exclusivement à l'appui des maires des communes sélectionnées. Cette ingénierie opérationnelle serait chargée d'accompagner chaque élu dans l'élaboration et l'animation de son projet.

C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Au sein du pilotage global du Contrat de Ruralité :

Le suivi du Contrat de Ruralité et les projets de convention annuelle feront l'objet d'une information auprès de la population via la lettre annuelle de l'intercommunalité et le site internet.

Au projet :

□ Chaque projet veillera à présenter les modalités d'information et d'association des habitants (presse, bulletins communaux, sites internet, réunions publiques, mise à disposition d'un registre, co-construction de projet, atelier participatifs, etc...)

IV) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

V) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à la date de signature du-dit contrat.

Il porte sur la période 2017 – 2020.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VI) Modification du contrat

Le protocole est destiné à se transformer en contrat de ruralité avec financement des actions sur l'enveloppe FSIPL destinée au dit contrat dès 2018.

À la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.



En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le protocole sera modifié en conséquence.

Signature

Protocole établi le 22 juin 2017 à Guéret

Monsieur Philippe CHOPIN,

Préfet de la Creuse

Madame Sylvie MARTIN

Présidente de la Communauté de communes
Portes de la Creuse en Marche



Signatures des partenaires du protocole – contrat de ruralité

Guéret, le 22 juin 2017

<p>La Présidente du Conseil Départemental</p> <p>Valérie SIMONET</p>	<p>Pour le Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine La Vice-Présidente</p> <p>Geneviève BARAT</p>
<p>Pour la Directrice de la caisse des dépôts et consignation Nouvelle Aquitaine, la Directrice Régionale adjointe à Limoges</p> <p>Annabelle VIOLET</p>	<p>Le Directeur Général de l'ADEME</p> <p>Lionel POITEVIN</p>
<p>La Directrice de la délégation départementale de l'ARS représentée par</p> <p>Catherine AUPETIT</p>	